



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : COPRAL®

Types : (CuSO₄·5H₂O 20%)

Synonymes : B10045632

Utilisation de la substance/préparation : Fongicide

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Mélange, avec ou sans agents stabilisants, d'hydroxyde de calcium et de sulfate de cuivre (II)	8011-63-0		Xn; R20 Xi; R41 N; R50/53	80
Cymoxanil	57966-95-7	261-043-0	Xn; R22 R43 N; R50 -R53	1,06

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
AQUA - Dangereux pour les organismes aquatiques.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

- Consulter un médecin après toute exposition importante.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin. Si la victime est consciente: Boire 1 ou 2 verres d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂),
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
- Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Température de stockage : < 30 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

- Protection de la peau et du corps : Vêtement léger de protection Vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Mesures de protection : Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : solide,
- Couleur : bleu,
- Odeur : aucun(e),
- pH : 6,0 - 6,8 à 10 g/l (20 °C), Méthode: CIPAC MT 75
- Point d'éclair : non applicable
- Décomposition thermique : 190 °C,
- Masse volumique apparente : 500 - 600 kg/m³
- Solubilité : dispersable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : Température : > 35 °C
- Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.
- Produits de décomposition dangereux : Oxydes de cuivre, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Gaz chlorhydrique
- Réactions dangereuses : Se décompose lentement au contact de l'eau. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50/ rat: 2 567 mg/kg(Information concernant le produit lui-même)
- Toxicité aiguë par inhalation



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

- Mélange, avec ou sans agents stabilisants, d'hydroxyde de calcium et de sulfate de cuivre (II) : CL50/ 1 h/ rat : 1,97 mg/l
- Cymoxanil : CL50/ 4 h/ rat : > 5,06 mg/l

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

- Mélange, avec ou sans agents stabilisants, d'hydroxyde de calcium et de sulfate de cuivre (II) : DL50/ rat : > 2 000 mg/kg
- Cymoxanil : DL50/ lapin : > 2 000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin
Pas d'irritation de la peau (Information concernant le produit lui-même)

Irritation des yeux : lapin
Risque de lésions oculaires graves. (Information concernant le produit lui-même)

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson

- Cymoxanil : CL50 / 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : 61 mg/l

Toxicité pour les algues

- Mélange, avec ou sans agents stabilisants, d'hydroxyde de calcium et de sulfate de cuivre (II) : / CE50/ 72 h/ Algues: < 1 mg/l
- Cymoxanil : / CE50b/ 72 h/ Selenastrum capricornutum (algues vertes): < 0,662 mg/l

Toxicité aquatique

- Mélange, avec ou sans agents stabilisants, d'hydroxyde de calcium et de sulfate de cuivre (II) : / CE50/ 48 h/ Daphnie: < 10 mg/l
- Cymoxanil : / CE50/ 48 h/ Daphnia magna: 27 mg/l

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

- Classe: 9
Groupe d'emballage: III
Code de classement: M7
No. HI: 90
No ONU: 3077
No. Etiquetage: 9
Nom d'expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Sulfate cuivrique)

IMDG

- Classe: 9
Groupe d'emballage: III
No ONU: 3077
No. Etiquetage: 9
Nom d'expédition: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Sulfate cuivrique)

- Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport aérien., Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

- Symbole(s) : Xi Irritant
- Composants dangereux: Sulfate cuivrique(II)
Cymoxanil
- Phrase(s) de risque : R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
AQUA - Dangereux pour les organismes aquatiques.
- Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

S37	Porter des gants appropriés.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Paragraphe 1155

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Proposition de classification de Du Pont de Nemours selon la directive de préparations dangereuses 1999/45/CE, en attente de la notification officielle des autorités françaises : Xi, N; R41, R43, R50/53



COPRAL®

Version 2.0

Date de révision 16.03.2007

Réf. 130000000177

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.